

**DÉLIBÉRATION N° 25/01-01-B  
BUREAU SYNDICAL  
EN SÉANCE DU VENDREDI 07 FÉVRIER 2025**

**OBJET : GESTION DES EFFECTIFS : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS.**

L'an **DEUX MILLE VINGT CINQ**, et le **VENDREDI 07 FÉVRIER 2025 à 09h40**, le Bureau Syndical du SIDÉLEC Réunion s'est réuni en première séance annuelle sur convocation faite par le Président de l'Établissement Public, Monsieur Maurice GIRONCEL le **31 janvier 2025**. Clôture de la séance à **10h00**. La séance a été ouverte par le Président, Monsieur Maurice GIRONCEL.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. Maurice GIRONCEL, Président du SIDÉLEC Réunion / M. Stéphano DIJOUX, 1<sup>er</sup> Vice-Président et délégué Titulaire de la Commune de Saint-Pierre / M. Éric DELORME, 2<sup>ème</sup> Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Denis / M. Yolain OLIVATE, 4<sup>ème</sup> Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Paul / M. Patrice ELLAMA, 6<sup>ème</sup> Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Benoît / M. Laurent RAMASSAMY, 7<sup>ème</sup> Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-André / M. Armand VIENNE, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de la Possession / M. André DUPREY, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de l'Entre-Deux / M. Pierrot CANTINA, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune des Avirons.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS** : M. Harry MOREL, 3<sup>ème</sup> Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Joseph par M. Maurice GIRONCEL, Président du SIDÉLEC Réunion.

**SONT ARRIVÉS EN COURS DE SÉANCE :**

**SONT PARTIS EN COURS DE SÉANCE :**

**ÉTAIENT EXCUSES ou ABSENTS** : M. Mathieu HOARAU, 5<sup>ème</sup> Vice-Président et délégué titulaire de la commune de l'Étang-Salé / M. Marcel DAMOUR, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de Salazie / M. Josian ZETTOR, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de Saint-Leu / M. Frédéric SEGART, Membre du Bureau suppléant et délégué de la commune de Cilaos.

Les membres présents ont pu délibérer en exécution des Articles L. 2121-17 et L.5211-10 du code général des collectivités Territoriales, et conformément à la délibération n° 20/02-01 du Comité Syndical en séance du vendredi 24 juillet 2020.

**SECRÉTARIAT DE SÉANCE :**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection du Secrétaire de Séance pris dans le sein du Bureau Syndical. Monsieur Patrice ELLAMA, 6<sup>ème</sup> Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Benoît, a été désigné par vote à main levée (à l'unanimité des votants) pour remplir ces fonctions.

Le Président de séance certifie que cette délibération est publiée sur le site internet officiel du SIDÉLEC Réunion et que le nombre de membres en exercice présents et représentés a été de 10 sur 14 (9 présents et 1 représenté).

**DÉLIBÉRATION N° 25/01-01-B  
BUREAU SYNDICAL  
EN SÉANCE DU VENDREDI 07 FÉVRIER 2025**

**OBJET : GESTION DES EFFECTIFS : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS.**

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1 ;*  
*Vu le Code des relations entre le public et l'administration ;*  
*Vu le Code général de la fonction publique, notamment l'article L542-2 ;*  
*Vu l'arrêté préfectoral n°680 en date du 29 Mars 2000 créant le Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de la Réunion - SIDELEC REUNION ;*  
*Vu les Statuts du SIDELEC REUNION ;*  
*Vu la délibération n° 20/02-01 du Conseil Syndical en date du 24 Juillet 2020, relative à l'élection du Président ;*  
*Vu les délibérations référencées dans les tableaux 1 et 2 ;*  
*Vu le tableau des emplois et des effectifs existants ;*  
*Vu le Budget primitif du 2025 SIDELEC REUNION ;*  
*Vu l'avis du Comité social territorial en date du 05 février 2025.*

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Afin de tenir compte des évolutions qui ont eu lieu dans l'établissement, il est proposé de mettre à jour le tableau des emplois en révisant l'intitulé de certains d'entre eux ou encore en les mettant en cohérence avec les grades ou cadres d'emplois de recrutement.

Cette mise à jour vise à garantir une meilleure adéquation entre le tableau des emplois, l'effectif réel du SIDELEC Réunion et ses besoins futurs. Elle permettra également de présenter aux agents des perspectives d'évolution et de changement de poste, tout en assurant une gestion plus cohérente des ressources humaines.

Cette actualisation prend en compte :

- Les évolutions des missions confiées aux agents ;
- Les nécessités de création, suppression ou transformation de postes ;
- La gestion prévisionnelle des effectifs en adéquation avec les projets stratégiques.

**I) Modification de l'intitulé des emplois et élargissement des grades de recrutement (tableau 1)**  
:

Il est proposé aux membres du Bureau de modifier l'intitulé des emplois suivant ainsi que les cadres d'emplois de recrutement à compter du 10 février 2025, mais aussi d'ouvrir les postes suivant à d'autres cadres d'emplois permettant d'anticiper l'évolution de carrière des agents du SIDELEC et de tenir compte des spécificités d'expertise liées aux postes.

Le tableau ci-dessous présente les modifications proposées concernant les intitulés des emplois, les cadres d'emplois de recrutement et les grades, conformément aux objectifs définis.

| Service    | Emploi Actuel   | Nbre | Cadre d'emplois ou Grades actuels                    | Nouvel emploi                     | Nouveaux Cadres d'emplois ou Grades  | Délibérations  |
|------------|---|------|--|-----------------------------------|--|--|
| Logistique | Agent d'entretien polyvalent/logistique/garage/coursier | 3    | Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux | Agent(e) logistique polyvalent(e) | Cadres d'emplois des Adjoints techniques territoriaux et agents de maîtrise territoriaux | n°13/01-02 du 07/02/2013<br>n°19/01-04 du 19/02/2019<br>n°20/03-11 du 04/09/2020 |
|            | Directeur des finances                                  | 1    | Attaché territorial                                  | Directeur(trice) des finances     | Cadres d'emplois des attachés territoriaux   | n°6/01-03 du 02/03/2006  |

|   |   |   |   |  |   |   |
|---|---|---|---|--|---|---|
|   |   |   |   |  |   | 12/12/2009  |
|   | Assistante comptable et budgétaire        | 1 | Adjoint administratif territorial   | Assistante(e) de gestion financière, budgétaire ou comptable | Cadres d'emplois des Adjointes administratifs territoriaux                                    | n°07/03-03 du 22/10/2007 modifié par n°09/05-04 du 12/12/2009 |
|   | Assistant administratif et financier      | 1 | Adjoint administratif principal 2°cl  | Assistante(e) de gestion financière, budgétaire ou comptable | Cadres d'emplois des Adjointes administratifs territoriaux                                    | n° 18/01-03 du 20/02/2018                                     |
|   | Assistant administratif et comptable      | 1 | Adjoint administratif territorial   | Assistante(e) de gestion financière, budgétaire ou comptable | Cadres d'emplois des Adjointes administratifs territoriaux                                    | n° 15/05-02 du 30/09/2015                                     |
|   | Assistant financier et comptable          | 1 | Cadre d'emploi des adjointes administratifs territoriaux                                  | Assistante(e) de gestion financière, budgétaire ou comptable | Cadres d'emplois des Adjointes administratifs territoriaux                                    | n° 19/03-05 du 18/06/2019                                     |
|   | Assistant administratif et financier      | 1 | Cadre d'emploi des adjointes administratifs territoriaux                                  | Assistante(e) de gestion financière, budgétaire ou comptable | Cadres d'emplois des Adjointes administratifs territoriaux                                    | n° 23/02-14 du 20/06/2023                                     |
| <b>Direction Informatique</b>               | Assistant informatique                    | 1 | Cadres d'emplois des Adjointes techniques territoriaux et agents de maîtrise territoriaux | Gestionnaire informatique                                    | Cadres d'emplois des Adjointes techniques territoriaux et agents de maîtrise territoriaux     | n°23/02-14 du 20/06/2023                                      |
| <b>Direction des RH et santé au travail</b> | Assistant RH                              | 1 | Cadres d'emplois des Adjointes administratifs territoriaux                                | Gestionnaire carrière et paie                                | Cadres d'emplois des Adjointes administratifs territoriaux                                    | n°20/03-11 du 04/09/2020                                      |
| <b>Direction ER</b>                         | Chargé d'opérations ER                    | 1 | Adjoint technique ou technicien   | Chargé(e) d'opération ER                                     | Cadres d'emplois des adjointes techniques territoriaux et des agents de maîtrise territoriaux | n°11/02-01 du 28/10/2011                                      |
|   | Chargé d'opérations ER                    | 1 | Adjoint technique territorial   | Chargé(e) d'opération ER                                     | Cadres d'emplois des adjointes techniques et des agents de maîtrise territoriaux              | n°06/04-02 du 28/09/2006                                      |
|   | Chargé d'opérations ER                    | 1 | Cadre d'emploi des adjointes techniques territoriaux                                      | Chargé(e) d'opération ER                                     | Cadres d'emplois des adjointes techniques et des agents de maîtrise territoriaux              | n°24/01-08 du 12/01/2024                                      |
|   | Chargé d'opérations ER                    |   | Adjointes techniques territoriaux   | Chargé(e) d'opération ER                                     | Cadres d'emplois des adjointes techniques territoriaux et des agents de maîtrise territoriaux | n°08/04-01 du 26/06/2008                                      |
|   | Agent d'accueil/secrétariat               | 2 | Adjoint administratif territorial   | Agent(e) d'accueil/secrétariat                               | Cadres d'emplois des adjointes administratifs territoriaux                                    | n°06/04-03 du 28/09/2006<br>n°16/05-03 du 17/11/2016          |
|   | Assistant technique et polyvalent/accueil | 1 | Adjoint technique territorial   | Assistant(e) technique polyvalent(e)                         | Cadres d'emplois des adjointes techniques et des agents de maîtrise territoriaux              | n°09/05-04 du 12/12/2009                                      |
|   | Assistant technique polyvalent            | 1 | Adjointes techniques territoriaux   | Assistant(e) technique polyvalent(e)                         | Cadres d'emplois des adjointes techniques et des agents de maîtrise territoriaux              | n°20/05-15 du 15/12/2020                                      |
|   | Assistant(e) administratif et technique   | 1 | Adjoint administratif de 1°cl   | Assistant(e) administratif(ve) et technique                  | Cadres d'emplois des adjointes administratifs territoriaux                                    | n°22/04-05 du 23/08/2022                                      |

|                     |                                       |   |  |  |   |  |
|---------------------|---------------------------------------|---|--|--|---|--|
|                     | Assistante administratif et technique | 1 | Adjoint administratif principal de 2 <sup>o</sup> cl | Assistant(e) administratif(ve) et technique      | Cadres d'emplois adjoints administratifs territoriaux     | 20/02/2018   |
|                     | Assistant administratif et technique  | 5 | Adjoint administratif territorial                    | Assistant(e)s administratif(ve)s et technique(s) | Cadres d'emplois des adjoints administratifs territoriaux | n°06/02-06 du 23/03/2006 et n°09/05-04 du 12/12/2009 et n°11/02-01 du 28/10/2011 |
|                     | Agent administratif polyvalent        | 1 | Adjoint administratif                                | Agent(e) administratif(ve) polyvalent(e)         | Cadres d'emplois des adjoints administratifs territoriaux | n°16/01-02 du 29/01/2016   |
|                     | Assistant administratif               | 3 | Adjoint administratifs territoriaux                  | Assistant(e)s administratif(ve)s et technique(s) | Cadres d'emplois des adjoints administratifs territoriaux | n°24/01-05 du 12/01/2024<br>n°23/01-11 du 13/04/2023                             |
| <b>Pôle ENR-MDE</b> | Assistant administratif et technique  | 1 | Adjoint administratif                                | Assistant(e) administratif(ve) et technique      | Cadres d'emplois des adjoints administratifs territoriaux | n°12/03B-01 du 25/10/2012  |

Tous les postes recensés sont à temps complets.

Par ailleurs, il est également proposé aux membres du Bureau d'autoriser qu'il puisse être prévu de pourvoir l'ensemble des emplois ouverts par la voie contractuelle en cas de vacance d'emploi et d'échec de recrutement d'un fonctionnaire.

A ce titre, les niveaux de recrutement et de rémunération seront fixés en référence aux grades ou cadres d'emplois de recrutement.

## II) La suppression de poste (tableau 2) :

Dans le cadre d'une réorganisation au sein du SIDELEC, il est prévu de supprimer certains postes vacants. Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'adapter la structure aux besoins actuels et de répondre aux évolutions des missions et des priorités stratégiques de l'établissement.

### Objectifs :

#### ❖ Rationalisation des effectifs :

L'objectif est d'aligner les effectifs avec les priorités du SIDELEC. Certains postes vacants ne répondent plus aux besoins de l'organisation, et leur suppression permettra une meilleure gestion des ressources humaines.

#### ❖ Efficience du budget :

La suppression de ces postes vacants permettra une meilleure correspondance entre le montant inscrit au chapitre 012 et les dépenses liées à la masse salariale, contribuant ainsi à une gestion plus efficace du budget.

#### ❖ Adaptation aux évolutions des missions :

Certains postes vacants ne correspondent plus aux nouvelles missions de l'établissement ou à la transformation des services. Il devient donc nécessaire de supprimer ces postes pour mieux répondre aux enjeux actuels, notamment dans les domaines de la transition énergétique ou de la digitalisation.

Le tableau ci-dessous résume les postes vacants concernés par les suppressions, conformément aux objectifs d'efficience du budget et de réorganisation des services. Le Comité Social Territorial a émis un avis favorable à la suppression de ces postes en date du 05 février 2025.

| Service | Libellé emploi | Nbre | Cadre d'emploi ou Grade(s) | Grade délibération | Catégorie | Délibération |
|---------|----------------|------|----------------------------|--------------------|-----------|--------------|
|---------|----------------|------|----------------------------|--------------------|-----------|--------------|

|                                   |   |   |   |  |                 |   |
|-----------------------------------|---|---|---|--|-----------------|---|
| Direction Générale                | Chargé(e) de communication                      | 1 | Attachés territoriaux<br>Rédacteurs territoriaux            | Attaché ou rédacteur<br>Rédacteur pp 1° et 2° cl | A ou B<br><br>B | 99_DE-974-289741023-20250207-25_01_01_B-07/02/2013<br>n° 21/04-05 du 20/07/2021 |
|                                   | Assistante de direction                         | 1 | Adjoint administratifs territoriaux                         | Adjoint administration pp 2° Cl                  | C               | n° 17/03-03 du 20/06/2017   |
| Service des Assemblées            | Responsable service des assemblées              | 1 | Rédacteurs territoriaux                                     | Rédacteur à rédacteur pp 1°cl                    | B               | n° 24/03-01B du 24/05/2024  |
|                                   |   | 1 | Attachés territoriaux                                       | Attaché à attaché pp                             | A               | n°21/04-05 du 20/07/2021  |
| Direction des Ressources Humaines | Comptable et Responsable RH et Formation        | 1 | Rédacteurs territoriaux                                     | Rédacteur  | B               | n°03/06-05 du 02/03/2006<br>modifié par n°09/05-04 du 12/12/2009                |
|                                   |   |   |   | Rédacteur pp 2° cl                               |                 | n°12/02B-01 du 03/05/2012   |
|                                   |   |   |   | Rédacteur pp 1° cl                               |                 | n°13/01-02 du 07/02/2013  |
| Direction des finances            | Responsable des affaires financières            | 1 | Rédacteurs territoriaux                                     | Rédacteur principal 1° ou 2° cl                  | B               | n° 18/01-03 du 20/02/2018   |
| Direction Informatique            | Assistant informatique                          | 1 | Adjoint techniques territoriaux                             | Adjoint technique à adjoint technique pp 1° cl   | C               | N°19/03-05 du 18/06/2019  |
| Direction réseau ER               | Responsable travaux / coordonnateur des Binômes | 1 | Adjoint techniques territoriaux<br>Techniciens territoriaux | Adjoint technique pp 1° cl à Techniciens         | C ou B          | n°18/02-03 du 03/04/2018  |
|                                   | Assistant administratif et technique            | 1 | Adjoint administratifs territoriaux                         | Adjoint administratif pp 1ère cl                 | C               | n°17/03-04 du 20/06/2017  |
|                                   | Assistant administratif et technique            | 1 | Adjoint administratifs territoriaux                         | Adjoint administratif pp 1ère cl                 | C               | n°18/03-04 du 19/06/2018  |
|                                   | Assistant administratif et technique            | 1 | Adjoint administratifs territoriaux                         | Adjoint administratif                            | C               | n°03/04-04 du 18/12/2003  |
| Pôle ENR-MDE                      | Economiste de flux                              | 1 | Techniciens territoriaux                                    | Technicien à technicien pp 1°cl                  | B               | N°22/05-16 du 25/10/2022  |

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

**LE BUREAU SYNDICAL**

- **ARTICLE 1 :** Acte la modification du tableau des effectifs conformément aux précisions ci-dessus ;
- **ARTICLE 2 :** Supprime les emplois vacants et qui ne seront plus pourvus conformément au tableau ci-dessus ;
- **ARTICLE 3 :** Adopte le tableau des emplois qui en résulte ;
- **ARTICLE 4 :** Autorise le recours aux recrutements par la voie contractuelle en cas de vacance d'emploi et d'échec de recrutement d'un fonctionnaire ;

- **ARTICLE 5 :** Précise qu'en cas de recours aux contractuels, les niveaux de rémunération sont fixés en référence aux grades ou cadres d'emploi de recrutement ;
- **ARTICLE 6 :** Charge Monsieur le Président du SIDÉLEC Réunion et son Directeur Général des Services de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de la Réunion ;
- **ARTICLE 7 :** Autorise Monsieur le Président du SIDÉLEC Réunion à signer tous les documents y afférents.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif de La Réunion, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

*Pour extrait certifié conforme*

Le Président du SIDÉLEC REUNION  
Maurice GRONCÉL.

